

## Brèves de Conseil (première partie)

(Conseil municipal du 26 juin 2018)

Ce Conseil municipal a été exceptionnel à plus d'un titre : parce qu'il a duré ...plus de 5 heures (!), ce qui n'est pas raisonnable pour une préparation et des débats de qualité ; et parce qu'il s'est déroulé dans une ambiance extrêmement tendue.

### Une ambiance très tendue :

Ce Conseil a été précédé par l'annonce par la presse de la démission de Jean-Paul Misler de son poste d'Adjoint aux activités économiques et commerciales locales et du groupe majoritaire au Conseil. (Voir article de presse [en cliquant ici- ><http://www.patrickcotrel.com/IMG/pdf/demmisler.pdf>]).

Et cela vient juste après le conflit social le plus dur de l'histoire de la mairie de Sainte-Luce, qui a entraîné la quasi-totalité du personnel (cadres compris) dans des mouvements de grève et de manifestation dans les rues de la ville.

Comme le note le journaliste de Ouest-France, « *L'équipe municipale de Sainte-Luce sur Loire se délite petit à petit.* »

Le déroulement de ce Conseil a été émaillé par plusieurs débordements verbaux du Maire à l'encontre de l'opposition. Exemples :

- Alain Lizé s'est fait couper la parole pendant plusieurs minutes, avec des invectives du style « *je ne vous laisserais pas dire des contre-vérités* », « *Vous êtes un habitué de cela* », « *vous êtes de mauvaise foi* »...
- Henri Samoyeau, après son intervention sur la situation du personnel municipal, a eu droit à des commentaires du Maire du style « *c'est de la désinformation* » « *de l'instrumentalisation* » « *un coup politique* », « *c'est présenté par une presse partielle et sans objectivité* ». « *Votre façon de présenter les choses est abjecte, déloyale* »...
- Et puis on a eu droit à de grands développements sur les conceptions idéologiques du Maire, sur un ton péremptoire qui ne pouvait que paralyser un réel débat...

### Mais il ne suffit pas d'avoir le discours facile et le verbe haut pour avoir raison...

Cette ambiance assez pénible n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat de la crise larvée de la majorité (dissensions internes et conflit avec le personnel). Mais cela vient aussi du fait que les points à l'ordre du jour concernent des orientations très importantes pour l'avenir de la commune dans l'agglomération : PLUM, avenir des Bords de Loire, lieux à urbaniser dans la commune, ...et gestion du personnel !

### L'avenir des bords de Loire :

A plusieurs reprises le Maire a présenté sa vision de ce territoire dénommé « *Parc Loire* ». Il affirme sa volonté de préserver la richesse environnementale de cette zone. Mais il veut la mettre en valeur (tourisme, activités diverses, ...), le travail avec le Voyage A Nantes étant un premier pas. Il souhaite qu'un projet soit élaboré pour ce territoire, avec une 'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage' (AMO) technique par le CAUE, et le Conseil de Développement Lucéen comme organisateur du débat citoyen (AMO participative).

L'opposition a exprimé plusieurs objections et propositions (interventions d'Anthony Descloziers et Henri Samoyeau) :

- Conformément au contenu de l'OAP Loire (Orientation d'Aménagement et de Programmation) contenue dans le PLUM, la gestion de ce territoire doit avant tout « *Protéger les réservoirs de biodiversité* », les « *continuités écologiques* » (détaillées dans l'OAP Trames vertes et Bleues), la « *gestion du cycle de l'eau* », et de « *Maintenir les espaces de prairies* ». Il faut donc que la dénomination de ce territoire exprime cela : ce n'est pas un parc de loisirs, mais d'un « *Parc Naturel Loire* » ou bien d'un « *Espace Loire Nature* ».

- Nous savons qu'une gestion écologique de ces grands espaces des bords de Loire réclame une vue d'ensemble et la prise en compte de facteurs complexes, pour une véritable gestion de l'eau et des couloirs écologiques.  
Or, la majorité propose que le Maire traite tout seul la vente, l'achat ou la location de terrains municipaux sur cette zone parcelle par parcelle, au coup par coup. C'est incompatible avec l'objectif affiché.
- L'opposition propose de créer une commission consultative '*Bords de Loire*', comprenant des associations de défense de l'environnement (LPO, Clémentine, ...), d'usagers fréquents de la zone (Bellevusienne, RCN, pied rieurs, ...) et des citoyens experts ou motivés. Cette commission serait consultée préalablement à toute décision et pourrait exprimer des suggestions envers la municipalités et Nantes Métropole. Pour étayer ses avis, elle pourrait prendre conseil auprès de services experts, comme le CORELA (Conservatoire des Rives de Loire) ou le service environnement de Nantes Métropole. Précisons que le rôle de cette commission n'est pas d'établir un projet pour cette zone (le Maire veut confier le débat citoyen au CDL pour cela), mais de suivre la gestion de cette zone par la Mairie.

Finalement, la majorité a retiré l'achat et la vente de parcelles municipales de cette délib., mais n'a pas répondu à la proposition de commission consultative '*Bords de Loire*'.

### **Le débat sur le PLUM :**

D'après les explications de M. Vasserot, le projet de PLUM doit être approuvé par les 24 communes de l'agglomération avant d'être soumis à enquête publique. Si une des communes vote contre, le processus est à redémarrer, avec un retard de 6 mois. Lors de la conférence des maires, M. Alix a déclaré qu'il allait voter contre, si certaines corrections concernant Sainte-Luce n'étaient pas apportées.

Suite à ce chantage, des négociations se sont rapidement engagées et conclues, sans que l'opposition n'en ait été informée. La majorité dit avoir obtenu gain de cause et présente donc une délibération approuvant le projet de PLUM, mais rappelle ces *corrections*.

Quelles sont ces *corrections* ?

- **Qu'une partie de la zone de la Haie ne soit pas classée en zone agricole, mais en zone à urbaniser** (pour de futurs équipements municipaux ?). La suite du débat a montré que le projet du Maire est d'ouvrir progressivement cette zone à l'urbanisation (82 hectares). Anthony Descloziers (au nom des deux groupes d'opposition) a souligné que c'est contraire aux orientations du PADD qui prévoit de préserver l'agriculture péri urbaine, et de densifier les centres villes et les zones longeant les axes de mobilité structurants (chronobus). Or ce PLUM exclue le renouvellement urbain sur le côté Nord de la route de Thouaré et sur le tronçon Sud de la rue Louis Gaudin, qui sont pourtant des axes structurants. De la même façon, la réorganisation du centre-ville ne prévoit pas l'urbanisation de part et d'autre du mail de l'Europe, sur des terrains propriété de la commune, avec relogement des services publics (CCAS, police,...) en rez de chaussée de petits collectifs. C'était pourtant une proposition forte des cabinets ayant étudié la réorganisation du centre-ville, et qui a été reprise par le CDL.

- Que l'emprise du **camping Belle Rivière** ne soit plus en Zone Naturelle Sensible, mais en zone de loisirs. Cela semble dangereux (voir la partie précédente) car la priorité doit être donnée à la protection de la biodiversité, en évitant des constructions en dur.

- Qu'un emplacement réservé soit mis en place pour une **piste cyclable sur le Nord de la rue de la Cadoire**. Pourtant, Nantes Métropole a construit une piste cyclable sur le bord Sud de la rue de la Cadoire. Il y a juste un tronçon manquant, face au centre commercial. Or, c'est sur cet emplacement que la Maire a accordé un permis de construire sans recul (malgré les alertes insistantes du CDL), qui empêche de compléter la piste cyclable. Est-ce à Nantes Métropole de compenser les faiblesses de la municipalité ?

- En revanche, un emplacement réservé pour une future liaison entre la route de la Haie et le collège de Thouaré semble recevable.